

Le schéma de l'autonomie de l'Orne

2025 – 2029

écrit pour être
Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

*** A partir de la page 28 : les mots expliqués**



Comment le schéma est organisé ?

- Le schéma de l'autonomie, c'est quoi ? page 4
- Les 5 objectifs du schéma de l'autonomie page 5
- Les 21 fiches du schéma de l'autonomie page 7
- Les mots expliqués page 28

Le schéma de l'autonomie, c'est quoi ?

Le schéma de l'autonomie sert à améliorer la vie

- des personnes âgées
- des personnes en situation de handicap
- et de leurs **aidants** *.



Le schéma de l'**autonomie** * définit les objectifs et les actions à mener du département de l'Orne.

Par exemple, comment améliorer :

- Les services qui permettent aux personnes de vivre à leur domicile,
- Le transport adapté aux besoins,
- L'accompagnement dans certains établissements spécialisés,
- Le travail entre les professionnels.

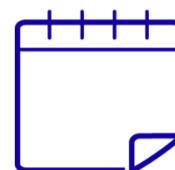
Le schéma de l'autonomie concerne combien de personnes ?

Il y a beaucoup de personnes concernées dans l'Orne :

- 95 000 personnes âgées de plus de 60 ans
- 28 000 personnes en situation de handicap
- 41 000 **aidants** * (les familles ou des voisins qui aident chaque jour une personne âgée ou une personne en situation de handicap).

Combien de temps dure le schéma de l'autonomie ?

- 5 ans
- de 2025 à 2029



Comment le schéma de l'autonomie a été préparé ?

La **Maison départementale de l'autonomie** * a travaillé avec :

- des associations,
- les institutions (l'ARS, la CAF, la CPAM,...),
- des établissements,
- des services.

Des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des aidants ont aussi participé. Ils ont exprimé leurs besoins et leurs opinions.

Comment le schéma de l'autonomie va être réalisé ?

Les projets vont être organisés avec les partenaires.

Le Conseil départemental, les institutions, les établissements et les associations vont tester des solutions.



Ils vont analyser les résultats.

Si c'est nécessaire, ils vont adapter les solutions.

Comment est organisé le schéma de l'autonomie ?

Il a 5 grands objectifs.

Les 5 grands objectifs

OBJECTIF 1

Comprendre les besoins des personnes âgées
et des personnes en situation de handicap
Comprendre les besoins des aidants.
Adapter les services pour tout le monde

OBJECTIF 2

Aider les personnes à recevoir leurs droits
et les services qui leur conviennent
Être proche des personnes

OBJECTIF 3

Aider les personnes à vivre
le plus longtemps possible à domicile

OBJECTIF 4

Adapter les établissements.
Répondre aux besoins de tous,
surtout pour les personnes ayant des besoins spécifiques

OBJECTIF 5

Attirer plus de professionnels dans les métiers
de l'accompagnement
Améliorer le travail entre les professionnels

Les objectifs regroupent 21 fiches.

Chaque fiche décrit :

- ce qu'on observe, ce qu'il faut changer,
- ce que l'on veut faire,
- comment on va le faire,
- et des exemples d'actions à mener.



OBJECTIF 1

Comprendre les besoins des personnes âgées
et des personnes en situation de handicap
Comprendre les besoins des aidants.
Adapter les services pour tout le monde

Fiche 1

Créer un Observatoire de l'autonomie



Ce qu'on observe :

- Dans l'Orne, il y a de plus en plus de personnes âgées.
- Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap veulent vivre dans la société.
- Elles veulent être autonomes.
- Les services, les établissements et les aides changent vite.

Ce qu'il faut changer :

- Il est important de faire régulièrement un bilan de ce qui existe.
- Cela aide à comprendre les besoins et à mieux y répondre.

Ce que l'on veut faire :

- Voir l'évolution actuelle des besoins des personnes et des aidants.
- Comprendre les besoins.
- Réfléchir à l'avenir.
- Adapter les services et les établissements pendant toute la durée du Schéma.

Comment on va le faire ?

- Réunir les professionnels du Département et les **partenaires** * du handicap et du vieillissement.
- Choisir des informations pour suivre l'évolution.
- Réfléchir ensemble aux nouveaux besoins et suivre leurs évolutions pendant les 5 ans du schéma.

Exemples d'actions à mener :

- Créer un document qui présente simplement les informations principales.

Fiche 2

Partager les observations avec les partenaires et les personnes accompagnées



Ce qu'on observe :

- Les informations ne sont pas toujours échangées.
- Il faut se mettre d'accord sur les projets.

Ce qu'il faut changer :

- Les informations de l'Observatoire doivent créer un diagnostic.
- Un diagnostic, c'est la même façon de voir et de comprendre les besoins des personnes du département.

Ce que l'on veut faire :

- Partager les informations et les observations avec tous les **partenaires** *.
- Construire une analyse commune pour adapter l'offre.
- Utiliser ces données pour répondre aux appels à projets.

Comment on va le faire ?

- Faire des réunions pour tous les partenaires de l'autonomie.
- Étudier ensemble les besoins.
- Définir ensemble des réponses adaptées.

Exemples d'actions à mener :

- Informer les partenaires des nouveautés et des évolutions.
- Partager le même vocabulaire (exemple : accompagnement).

OBJECTIF 2

**Aider les personnes âgées et les personnes
en situation de handicap
et leurs aidants à recevoir leurs droits
et les services qui leur conviennent
Être au plus proche des personnes**

Fiche 3

Renforcer l'information



Ce qu'on observe :

- C'est parfois difficile de connaître ses droits.
- Il existe beaucoup d'organismes et de sources d'information différentes.
- Les informations sont parfois dispersées et compliquées.
- Les informations changent dans le temps.

Ce qu'il faut changer :

- L'information doit être transmise régulièrement. Elle doit être plus claire.
- Il faut que la possibilité de bénéficier de ces droits soit la même pour tous les habitants de l'Orne.

Ce que l'on veut faire :

- Rendre l'information plus facile à trouver et à comprendre.
- Améliorer la communication pour que toutes les personnes connaissent leurs droits et les services disponibles.

Comment on va le faire ?

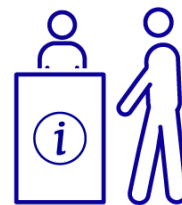
- Améliorer la communication pour tous :
 - sur internet,
 - avec des affiches,
 - avec des brochures.
- Donner plus d'informations sur les services et lieux d'accueil.
- Mettre à jour les informations.
- Aider les professionnels à mieux connaître les lieux d'accompagnement.

Exemples d'actions à mener :

- Recenser les documents qui existent.
- Revoir le site internet du Département.
- Créer une partie spécifique pour les aidants sur le site internet.
- Faire des brochures et des affiches.
- Écrire les informations principales en FALC.
- Travailler avec les communes pour transmettre l'information.

Fiche 4

Organiser des accueils proches des habitants, le faire mieux connaître



Ce qu'on observe :

- Il est difficile pour les personnes de connaître leurs droits.
- Il est difficile de connaître tous les services qui peuvent aider.

Ce qu'il faut changer :

- L'accueil doit être plus facile et plus proche des habitants.
- Les personnes doivent trouver facilement le bon service au bon moment.

Ce que l'on veut faire :

- Améliorer l'accueil des personnes.
- Donner aux habitants une information claire et adaptée.

Comment on va le faire ?

- Ouvrir des lieux d'accueil plus proches des habitants.

Exemples d'actions à mener :

- Faire une carte des lieux d'accueil et des rôles de chacun.
- Renforcer le rôle du CLIC.
- Travailler avec les partenaires pour mieux orienter les personnes.

Fiche 5

Proposer un accompagnement adapté aux besoins avoir une attention particulière pour les plus fragiles



Ce qu'on observe :

- Certaines personnes sont plus fragiles.
- Elles ont du mal à accéder aux informations et aux services.
- Elles abandonnent les démarches quand c'est trop compliqué.

Ce qu'il faut changer :

- L'accompagnement doit être mieux organisé entre les partenaires.
- L'accompagnement doit être plus proche des vrais besoins des personnes.

Ce que l'on veut faire :

- Construire un accompagnement adapté aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants.
- Travailler avec les différents partenaires pour éviter que les personnes abandonnent leurs démarches.

Comment on va le faire ?

- Proposer un **accompagnement** * plus adapté à chacune des personnes.
- Suivre les situations les plus compliquées.
- Trouver des solutions adaptées à chaque personne.

Exemples d'actions à mener :

- Repérer les situations inquiétantes.
- Développer des formations communes pour les professionnels.

OBJECTIF 3

Aider les personnes à vivre
le plus longtemps possible à domicile

Fiche 6

Aider les Services Autonomie à Domicile (SAD)



Ce qu'on observe :

- Beaucoup de personnes veulent rester chez elles.
- Les Services Autonomie à Domicile sont présents partout dans l'Orne.
- Les SAD doivent accompagner toutes les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Ce qu'il faut changer :

- Proposer des interventions correspondant à l'évolution des besoins.
- Renforcer la qualité des interventions.

Ce que l'on veut faire :

- Aider les SAD à se transformer pour mieux répondre aux besoins d'aide et de soins.

Comment on va le faire ?

- Améliorer la qualité des interventions à domicile.
- Augmenter le rôle des SAD pour :
 - plus de prévention et de lien social,
 - plus de lutte contre les maltraitances.
- Rendre les métiers du domicile plus attractifs.

Exemples d'actions à mener :

- Faire un bilan de ce qui existe.
- Faire des formations ensemble.
- Échanger des bonnes pratiques et des outils.
- Développer les services à domicile pour les personnes en situation de handicap (SAVS, SAMSAH).
- Mieux former les professionnels aux différents handicaps.

Fiche 7

Réfléchir sur les solutions pour favoriser le maintien à domicile



Ce qu'on observe :

- Les personnes âgées et personnes en situation de handicap veulent vivre chez elles.

Ce qu'il faut changer :

- Il faut avoir plusieurs solutions de logement : habitat inclusif, accueil familial, résidences autonomie.

Ce que l'on veut faire :

- Offrir plus de choix de logement ou de lieux de vie adaptés.
- Rendre les logements et leur environnement plus accessibles.

Comment on va le faire ?

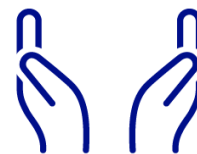
- Moderniser les résidences autonomie.
- Développer l'habitat qui permet **l'inclusion** *
- Renforcer l'accueil familial.

Exemples d'actions à mener :

- Financer les travaux pour rendre les résidences autonomie plus agréables.
- Augmenter la qualité de l'accompagnement.
- Favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap vieillissantes.
- Suivre les projets d'habitat inclusif.
- Développer le métier d'accueillant familial.

Fiche 8

Encourager les établissements et services à mieux accompagner les personnes à domicile



Ce qu'on observe :

- Les personnes veulent des solutions souples entre le domicile et les établissements.
- Certains établissements accueillent déjà des personnes qui vivent à domicile.
- Les professionnels des établissements peuvent être utiles aux personnes du domicile.

Ce qu'il faut changer :

- Les établissements doivent être plus ouverts sur l'extérieur.

Ce que l'on veut faire :

- Mieux coordonner le domicile et les établissements.

Comment on va le faire ?

- Connaître les expériences nouvelles et les mettre en valeur.
- Créer de nouveaux Centres de ressources territoriaux (CRT).
- Ouvrir les espaces des établissements aux personnes vivant à domicile.
- Lutter contre l'isolement.

Exemples d'actions à mener :

- Mettre en commun des parcours de marche, minibus adaptés, salles de détente.
- Permettre à certains professionnels de conseiller des personnes à domicile.
- Organiser des rencontres entre domicile et établissement.

Fiche 9

Proposer aux personnes un logement adapté à leurs besoins



Ce qu'on observe :

- Il n'existe pas beaucoup de logements adaptés à la perte d'autonomie.

Ce qu'il faut changer :

- Les logements doivent permettre aux personnes de rester chez soi.

Ce que l'on veut faire :

- Aider les personnes à adapter leur logement.
- Aider les personnes à trouver un logement correspondant à leurs besoins.

Comment on va le faire ?

- Mieux connaître les besoins.
- Faciliter les travaux pour adapter les logements.
- Aider les personnes dans leurs démarches.
- Réfléchir ensemble pour améliorer les logements.

Exemples d'actions à mener :

- Suivre les projets d'habitat inclusif.
- Aider les projets convenant aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Fiche 10

Renforcer la prévention pour garder son autonomie



Ce qu'on observe :

- Le nombre de personnes âgées et de personnes en situation de handicap augmente dans l'Orne.
- Il est important d'agir vite pour éviter ou limiter la perte d'autonomie.
- La prévention aide aussi les aidants.

Ce qu'il faut changer :

- Il faut que les personnes puissent prendre soin de leur santé pour éviter certaines maladies.

Ce que l'on veut faire :

- Développer des actions de prévention pour les personnes âgées.
- Augmenter la prévention pour les personnes en situation de handicap.

Comment on va le faire ?

- Renforcer les actions de prévention pour les personnes âgées.
- Réfléchir à la prévention pour les personnes en situation de handicap.

Exemples d'actions à mener :

- Faire connaître les animations de prévention.
- Proposer des ateliers collectifs : santé, activité physique, alimentation, numérique.

Fiche 11

Renforcer la possibilité d'être soigné



Ce qu'on observe :

- L'Orne manque de professionnels de santé.
- Beaucoup de médecins partent bientôt à la retraite.
- Les personnes ont besoin de soins adaptés.

Ce qu'il faut changer :

- Il faut que tous les habitants de l'Orne soient bien soignés.

Ce que l'on veut faire :

- Aider les personnes à avoir des soins qui correspondent à leurs besoins.

Comment on va le faire ?

- Développer des soins au plus proche des personnes.
- Organiser du transport vers les soins.
- Favoriser la télémédecine.

Exemples d'actions à mener :

- Faire connaître les solutions pour consulter un médecin.
- Créer de nouveaux centres de santé.
- Créer de nouvelles solutions : bus équipé pour les médecins ou les dentistes, télémédecine.
- Attirer de nouveaux médecins dans l'Orne.
- Faire connaître les consultations médicales adaptées.

Fiche 12

Aider les personnes à se déplacer facilement



Ce qu'on observe :

- Le transport est indispensable pour se faire soigner, faire ses courses, s'amuser.
- Se déplacer est souvent difficile.

Ce qu'il faut changer :

- Les personnes doivent avoir des solutions adaptées.

Ce que l'on veut faire :

- Développer des transports adaptés aux besoins de toutes les personnes.

Comment on va le faire ?

- Mieux connaître toutes les solutions locales de transport.
- Échanger avec les partenaires.
- Trouver ensemble des solutions.
- Mieux informer les personnes sur la mobilité solidaire.

Exemples d'actions à mener :

- Connaître les offres de transport locales.
- Définir ensemble des choix pour l'Orne avec la Région Normandie.

OBJECTIF 4

**Adapter les établissements.
Répondre aux besoins de tous,
surtout pour les personnes ayant des besoins spécifiques**

Fiche 13

**Améliorer les conditions d'accueil,
renforcer l'accompagnement**



Ce qu'on observe :

- Les personnes vivant en établissement veulent se sentir comme chez elles.
- Les établissements doivent être accessibles, confortables et accueillants.
- Les personnes veulent être respectées dans leurs choix de vie.

Ce qu'il faut changer :

- Les établissements doivent proposer un accompagnement plus adapté.

Ce que l'on veut faire :

- Aider les établissements à toujours améliorer la qualité de l'accueil.

Comment on va le faire ?

- Améliorer les bâtiments et les espaces extérieurs.
- Mieux écouter les personnes.
- Prendre en compte leur projet de vie.
- Adapter l'accompagnement à leurs choix.

Exemples d'actions à mener :

- Créer partout des chambres individuelles.
- Rénover les espaces de vie.
- Renforcer la bientraitance, la participation des personnes.

Fiche 14

Adapter les établissements aux nouveaux besoins des personnes



Ce qu'on observe :

- De nouveaux besoins existent pour certaines personnes en situation de handicap.
- Il y a de plus en plus de personnes âgées qui perdent beaucoup leur autonomie.

Ce qu'il faut changer :

- Les établissements doivent mieux accueillir toutes les personnes.

Ce que l'on veut faire :

- Adapter les établissements pour les personnes qui ont des besoins particuliers.

Comment on va le faire ?

- Créer de nouvelles solutions.
- Améliorer l'accompagnement des personnes atteintes de troubles particuliers.

Exemples d'actions à mener :

- Développer des lieux adaptés.
- Créer des équipes mobiles pour les troubles psychiques.
- Créer plus de places dans les services.
- Ouvrir un accueil du CRA (Centre Ressources Autisme) dans l'Orne.
- Être très attentif aux jeunes qui arrivent à l'âge adulte et aux adultes de plus de 50 ans.

Fiche 15

Proposer du répit pour aider les personnes à domicile et leurs aidants



Ce qu'on observe :

- Beaucoup de personnes veulent rester chez elles. Les aidants peuvent être fatigués.
- Parfois, les personnes ont besoin d'un endroit où se reposer.

Ce qu'il faut changer :

- L'offre de **répit** * doit être développée et mieux connue.

Ce que l'on veut faire :

- Développer l'offre existante de répit.
- Faire connaître l'offre de répit.

Comment on va le faire ?

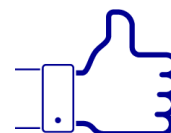
- Créer davantage d'accueil de jour, d'accueil de nuit, en sortie d'hôpital,...
- Insister dans les zones du département qui en manquent.
- Répondre aux besoins spécifiques.
- Mieux informer sur les accueils qui existent.

Exemples d'actions à mener :

- Informer davantage les professionnels et les personnes sur les solutions de répit.

Fiche 16

Développer les séjours pour changer un petit moment de lieu de vie



Ce qu'on observe :

- Certaines personnes ont besoin de sortir de leur lieu de vie habituel.
- Elles peuvent avoir des troubles du comportement.
- Les aidants ont aussi besoin de se reposer.

Ce qu'il faut changer :

- Les personnes et les aidants doivent pouvoir vivre quelques jours autrement.

Ce que l'on veut faire :

- Créer des séjours pour changer de lieu de vie pendant quelques jours.

Comment on va le faire ?

- Créer des solutions adaptées pour :
 - Les enfants en situation de handicap,
 - Les adultes en situation de handicap,
 - Les personnes âgées avec des troubles du comportement.

Exemples d'actions à mener :

- Comprendre les besoins des personnes et des aidants.
- Étudier les solutions qui existent déjà.
- Aider les établissements et associations à créer des séjours pour changer de lieu de vie.

OBJECTIF 5

**Attirer plus de professionnels dans les métiers
de l'accompagnement
Améliorer le travail entre les professionnels**

Les fiches qui suivent concernent surtout les professionnels.

Fiche 17

**Attirer plus de personnes vers les métiers
de l'accompagnement**



Ce qu'on observe :

- Il est difficile de recruter des professionnels dans le médico-social et la santé.
- Il est compliqué de garder les professionnels.
- Les besoins augmentent car beaucoup de personnes vieillissent.
- Les métiers doivent être mieux connus.

Ce qu'il faut changer :

- Il faut qu'il y ait assez de professionnels pour aider les personnes qui en ont besoin.

Ce que l'on veut faire :

- Encourager les jeunes à choisir ces métiers.
- Aider les professionnels à rester dans ces métiers.

Comment on va le faire ?

- Faire mieux connaître les métiers de l'accompagnement.
- Réfléchir ensemble pour permettre aux professionnels de rester motivés.
- Encourager les formations.
- Favoriser les idées nouvelles.
- Faciliter l'arrivée et la vie des professionnels.

Exemples d'actions à mener :

- Informer les élèves et étudiants.
- Accueillir plus de stagiaires.

Fiche 18

Encourager les professionnels à travailler ensemble



Ce qu'on observe :

- Parfois, les professionnels ne travaillent pas assez ensemble.

Ce qu'il faut changer :

- Il faut que les professionnels s'entraident pour mieux accompagner.
- Il faut créer des lieux pour échanger et travailler ensemble.

Ce que l'on veut faire :

- Créer des temps et des méthodes de travail ensemble.

Comment on va le faire ?

- Permettre aux partenaires de mieux se connaître.
- Créer des moments de coopération.
- Faciliter les échanges entre les professionnels.
- Partager les informations utiles.

Exemples d'actions à mener :

- Faire une liste de tous les partenaires locaux.
- Organiser des réunions régulières.
- Partager des outils (annuaires, cartes...).
- Réfléchir ensemble sur les **bonnes pratiques** *.

Fiche 19

Pouvoir contacter des professionnels spécialisés



Ce qu'on observe :

- Les professionnels doivent tenir compte des évolutions de la loi.
- Les besoins des personnes sont variés et spécifiques.

Ce qu'il faut changer :

- Il faut plus aider les professionnels dans leur travail.

Ce que l'on veut faire :

- Permettre aux professionnels de contacter des spécialistes dans certains domaines.

Comment on va le faire ?

- Repérer des professionnels qualifiés et leur proposer de participer.
- Faire connaître cette aide.
- Évaluer et améliorer si besoin.

Exemples d'actions à mener :

- Rechercher les établissements et professionnels intéressés.
- Créer une liste avec les noms et compétences.

Fiche 20

Échanger sur les bonnes pratiques professionnelles



Ce qu'on observe :

- Les besoins des personnes sont de plus en plus différents.
- Les professionnels doivent parfois apprendre de nouvelles méthodes.
- Il est utile de partager ce qui marche bien.

Ce qu'il faut changer :

- Il faut essayer de nouvelles idées et les partager.

Ce que l'on veut faire :

- Partager les **bonnes pratiques** * entre établissements et services.

Comment on va le faire ?

- Repérer les bonnes idées.
- Mettre en valeur les expériences réussies.
- Transmettre ces pratiques à tous les professionnels.

Exemples d'actions à mener :

- Organiser des échanges entre établissements et services.
- Créer un répertoire de bonnes pratiques.
- Transmettre ce répertoire dans tout le département.

Fiche 21

Renforcer l'habitude de travailler ensemble avec le SPDA



Ce qu'on observe :

- L'État a créé le Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA).
- L'Orne doit se préparer à cette nouvelle organisation.
- Tous les partenaires ne se connaissent pas.

Ce qu'il faut changer :

- Il faut que les partenaires se connaissent mieux.
- Il faut que les professionnels travaillent davantage ensemble.

Ce que l'on veut faire :

- Apprendre à mieux travailler ensemble.
- Échanger plus d'informations.
- Faire ensemble des projets.

Comment on va le faire ?

- Travailler sur les 4 rôles du SPDA :
 - L'accueil et l'orientation des personnes,
 - L'évaluation de leurs besoins,
 - Leur accompagnement,
 - La prévention.

Exemples d'actions à mener :

- Organiser des réunions de concertation avec les partenaires
- Trouver des solutions ensemble.

Les mots expliqués

Les partenaires

Ce sont des personnes et des organisations qui travaillent ensemble pour un objectif commun. Ils échangent des informations. Ils partagent des idées. Ils mènent ensemble des projets.

L'inclusion

C'est le droit des personnes âgées et des personnes en situation de handicap de vivre en société :

- aller à l'école,
- travailler,
- se détendre,
- faire des achats,
- participer à des associations,
- être en relations avec d'autres personnes.



L'accompagnement

C'est être soutenu pour favoriser son autonomie dans :

- ses choix de vie,
- ses besoins de tous les jours dans un établissement (manger, se laver, se coucher, ...),
- ses démarches administratives,...

Un aidant

Un aidant est une personne de la famille ou un proche qui apporte une aide régulière à une personne âgée ou à une personne en situation de handicap :

- pour les démarches administratives,
- par une attention quotidienne,...

La MDA

La Maison départementale de l'autonomie de l'Orne regroupe les services « autonomie » du Conseil départemental et la Maison des personnes en situation de handicap (MDPH) de l'Orne. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2023.

La Maison départementale de l'autonomie agit pour :

- les personnes âgées de plus de 60 ans,
- les personnes en situation de handicap (enfants et adultes),
- leurs aidants.



La Maison départementale de l'autonomie :

- Elle étudie et attribue les droits aux personnes,
- Elle verse certaines aides,
- Elle donne le droit aux établissements et aux services de fonctionner,
- Elle apporte des financements aux établissements et services et vérifie leurs budgets,
- Elle s'assure de la bonne qualité de vie des personnes accompagnées.

L'autonomie

L'autonomie, c'est :

- pouvoir choisir sa vie,
- avoir des aides pour permettre aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap de vivre selon leurs choix : vivre à domicile, se sentir bien dans un établissement, se déplacer où l'on veut,...



Les bonnes pratiques

Une bonne pratique c'est un comportement ou une méthode qui a réussi à améliorer la vie des personnes concernées. Elle sert de modèle pour d'autres projets.

Le répit

La personne aidée peut être accompagnée et accueillie de manière temporaire dans un établissement.

Pendant ce temps, son **aidant** * peut se reposer ou pratiquer des activités qui lui plaisent.

Il existe de nombreuses sortes de répit : l'hébergement temporaire, l'accueil de jour, l'accueil de nuit.

Il existe 3 plateformes de répit pour les personnes âgées dans le département et une plateforme pour les personnes en situation de handicap.

Le FALC (facile à lire et à comprendre)

C'est une façon d'écrire un texte pour le rendre plus facile à lire avec :

- des mots simples.
- des phrases courtes.
- une écriture assez grande et facile à lire.
- des dessins pour faciliter les repères.



Dans l'Orne, des personnes concernées ont relu le schéma de l'autonomie « facile à lire, facile à comprendre ». Cela a permis de vérifier si le schéma est expliqué assez simplement.

Un grand merci !

Plusieurs établissements et plusieurs personnes ont préparé et relu le schéma de l'autonomie « en facile à lire et à comprendre » :

- Le Centre d'éducation spécialisée « La Providence » d'Alençon,
- Les résidents, les professionnels et les jeunes en service civique de la Résidence autonomie « Clair Matin » d'Alençon,
- Deux aidantes du Mêle-sur-Sarthe et de Bagnoles-de l'Orne-Normandie.



Merci à tous pour leur investissement, leur attention et leurs propositions : elles ont été très utiles !

